



Circulaire du directeur des contributions  
L.I.R. n° 115/4 du 12 juillet 2022

L.I.R. n° 115/4

**Objet : Abrogation d'une circulaire du directeur des contributions**

La circulaire L.I.R. n° 115/4 du 11 décembre 1992 est abrogée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juillet 2022  
Le directeur des contributions,